

UFF SELECTION PREMIUM

Paris, le 15 mars 2023

Vous êtes détenteurs de parts du fonds UFF SELECTION PREMIUM et nous vous remercions pour votre confiance. Nous souhaitons vous informer de notre décision de supprimer, pour des raisons commerciales, le montant minimum de souscription initiale dans ce fonds. Ainsi, à compter du 15 mars 2023, le montant minimum de 762,25 euros jusqu'alors retenu n'est plus applicable.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification représente le seul changement sur votre FCP. En effet, toutes les autres informations qui figurent dans le prospectus sont reconduites à l'identique, notamment en termes de stratégie d'investissement, de profil de risque et de frais.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire relative à ce changement que vous pourriez souhaiter.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de ce fonds.

Vous pourrez obtenir le prospectus sur les sites internet suivants : www.uff.net et www.myria-am.com.

Ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque : UFF Contact -32 avenue d'Iéna -
75783 Paris Cedex 16 – France

0 805 805 809 Service & appel gratuits

Nous vous prions de croire, chère cliente, cher client, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre BISMUTH
Directeur Général